

## ADDENDUM SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES

Révisé: 2023

Le présent Addendum de traitement des données (« **ATD** ») complète et s'intègre aux Conditions générales de service ou autre contrat écrit ou électronique (le « **Contrat** ») entre LastPass et le « **Client** » pour l'achat de services en ligne auprès de LastPass (les « **Services** »). Le sous-traitant pour la prestation des Services est l'entité contractante LastPass applicable identifiée par <https://www.lastpass.com/legal-center/contracting-entities> (désignée dans le présent ATD par « **LastPass** »). Le présent ATD s'applique au traitement des données personnelles du Client par LastPass, y compris les Données personnelles du client figurant dans le Contenu du client, pour le compte du Client lorsque ce dernier utilise les Services LastPass. Le Client conclut le présent ATD en son nom propre et, dans la mesure requise par les Lois et règlements sur la protection des données, au nom de ses Affiliés autorisés. Toute référence faite ci-après dans le présent document à : (a) « **Client** » devra inclure le Client et ses Affiliés autorisés ; (b) sauf spécification contraire, « **LastPass** » devra inclure LastPass et ses Affiliés ; et « **Contrat** » devra être interprétée comme incluant le présent ATD. Tous les termes à majuscule non définis dans ce document auront la signification qui leur est donnée dans le Contrat. Le présent ATD est constitué de plusieurs parties : le corps de l'ATD et, le cas échéant, les Annexes 1 et 2. La conclusion du présent ATD implique que LastPass et le Client s'engagent à respecter les dispositions suivantes en ce qui concerne toutes les Données personnelles du Client, chacun agissant de manière raisonnable et de bonne foi.

La signature par le Client et LastPass de la page 6 du présent ATD vaut signature et acceptation des Clauses contractuelles types, y compris de son Annexe (telle qu'alimentée par les informations situées dans le présent ATD et ses annexes) et de toutes les variantes autorisées spécifiées dans les présentes, dans la mesure où les Clauses contractuelles types ou ses variantes sont applicables et requises pour le transfert et le Traitement licites des Données personnelles du Client.

## MODALITÉS D'APPLICATION DU PRÉSENT ATD

Cet ATD est signé par et entre les Parties. Les Affiliés autorisés du Client seront aussi couverts par cet ATD, à condition que le Client reste responsable des actes et omissions de ses Affiliés autorisés. Pour clarification, l'entité Client qui est partie contractante au Contrat devra, pour son propre compte comme pour le compte de ses Affiliés autorisés : (a) rester responsable de la coordination, de l'accomplissement et de la réception de toutes les communications avec LastPass dans le cadre de cet ATD ; et (b) exercer solidairement tous ses droits propres ou ceux de ses Affiliés exposés par les présentes.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAITEMENT DES DONNÉES

## 1. DÉFINITIONS

« **Affilié** » désigne toute entité qui, directement ou indirectement, contrôle l'entité concernée, est contrôlée par elle ou est sous contrôle commun avec elle. « **Contrôle** » dans le cadre de cette définition, signifie une propriété directe ou indirecte ou le contrôle de plus de 50 % des votes de l'entité principale.

« **Affilié autorisé** » désigne un ou plusieurs des Affiliés du Client qui (a) sont soumis aux lois et règlements de Protection des données ; et (b) ont l'autorisation d'utiliser les Services dans le cadre du Contrat entre le Client et LastPass, mais n'ont pas signé leur propre Formulaire de commande auprès de LastPass et ne sont pas autrement un « **Client** » selon la définition du Contrat.

« **CCPA** » désigne le California Consumer Privacy Act, Cal. Civ. Code § 1798.100 et suivants, tel qu'amendé par le California Privacy Rights Act (CPRRA), et ses règlements d'application.

« **Responsable du traitement** » désigne l'entité qui définit les finalités et les moyens de Traitement des Données personnelles.

« **Contenu client** » désigne les noms d'utilisateur, mots de passe, notes sécurisées, fichiers, documents ou données similaires que le Client ou ses utilisateurs finaux téléchargent, stockent, récupèrent ou saisissent (par exemple, manuellement ou via des fonctionnalités optionnelles telles que la sauvegarde et le remplissage de mots de passe) dans le coffre-fort LastPass du Client dans le cadre de l'utilisation des Services par le Client ou ses utilisateurs finaux.

« **Données personnelles du client** » désigne toutes les Données personnelles soumises à LastPass par ou au nom du Client dans le cadre de l'utilisation des Services par le Client.

« **Lois et réglementations sur la protection des données** » désigne toutes les lois et réglementations, y compris les lois et réglementations du Brésil, de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de leurs États membres, de la Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis et de leurs États (par exemple, CCPA, Virginia Consumer Data Protection Act (VCDPA), Colorado Privacy Act (CPA), etc.), dans chaque cas, dans la mesure où elles s'appliquent au traitement des données personnelles en vertu du Contrat.

« **Personne concernée** » désigne la personne identifiée ou identifiable à laquelle se rapportent les Données personnelles telles que définies par les Lois et règlements sur la protection des données, notamment un « **Consommateur** » tel que ce terme est défini dans la CCPA.

« **Demande de la personne concernée** » désigne la demande d'une Personne concernée d'exercer ses droits en matière de protection de la vie privée, tels qu'ils sont définis par les Lois et Règlements sur la protection des données. Ces droits peuvent inclure : (i) le droit d'accès ; (ii) le droit de rectification ; (iii) le droit de limitation du traitement ; (iv) le droit d'effacement (par exemple, le « **droit à l'oubli** ») ; (v) le droit à la portabilité des données ; (vi) le droit de connaître les activités de partage avec des tiers ; (vii) le droit de connaître les activités de traitement de LastPass ; (viii) le droit d'examiner les conséquences des objections ou des retraits de consentement ; (ix) le droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle automatisée ; et/ou (x) le droit de s'opposer au Traitement données.

« **EEE** » désigne l'Espace économique européen.

« **RGPD** » désigne le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques vis-à-vis du traitement des données personnelles et sur le libre déplacement de telles données, et abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général de protection des données).

« **LGPD** » désigne la loi du Brésil No. 13.709, Loi Générale sur la Protection des Données Personnelles, avec ses amendements.

« **Partie** » ou « **Parties** » désigne selon le cas et le cas échéant, le Client ou LastPass individuellement, ou les deux entités ensemble, respectivement.

« **Données personnelles** » désigne toute information concernant (i) une personne physique identifiée ou identifiable (par exemple, une Personne concernée ou un Consommateur) ; et/ou (ii) une personne morale identifiée ou identifiable (par exemple, un foyer au sens de la CCPA) lorsque ces informations sont protégées de la même manière par les Lois et règlements sur la protection des données.

« **Traitement** » désigne toute opération ou ensemble d'opérations effectuées sur les Données personnelles, par des moyens automatiques ou non, par exemple recueil, enregistrement, organisation, structuration, stockage, adaptation ou altération, récupération, consultation, utilisation, divulgation par transmission, dissémination ou autre moyen de mise à disposition, de rapprochement ou combinaison, de limitation, effacement ou destruction.

« **Sous-traitant de données** » désigne l'entité qui traite les Données personnelles pour le compte du Responsable du traitement, y compris le cas échéant un « Prestataire de services » (Service Provider) dans la définition de ce terme par la CCPA.

« **Mesures techniques et d'organisation** » ou « **TOM** » désigne les mesures techniques et d'organisation applicables dont la documentation se trouve à l'adresse <https://www.lastpass.com/trust-center/resources>.

« **Incident de sécurité** » désigne toute violation effective de la sécurité de LastPass conduisant à la destruction accidentelle ou illégale, à la perte, à l'altération, à la divulgation non autorisée ou à l'accès à des Données personnelles du Client ou à du Contenu client transmis, stocké ou autrement traité par LastPass ou ses Sous-processeurs, dont LastPass a connaissance.

« **Clauses contractuelles types** » désigne les clauses contractuelles types, aussi appelées « SCC » annexées à la décision d'exécution (UE) 2021/914 qui se trouvent à l'adresse [https://eur-lex.europa.eu/eli/dec\\_impl/2021/914/oj](https://eur-lex.europa.eu/eli/dec_impl/2021/914/oj).

« **Sous-traitant ultérieur** » désigne tout Sous-traitant de données engagé par LastPass pour l'accomplissement de ses obligations de prestation des Services dans le cadre du Contrat ou de cet ATD.

« **Autorité de contrôle** » désigne une autorité publique indépendante mise en place par la loi applicable pour assurer la conformité aux lois et règlements de protection des données.

« **FADP suisse** » désigne la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) du 19 juin 1992 et les ordonnances correspondantes, pouvant dans chaque cas, être amendées, supplantées ou remplacées.

« **Addendum britannique** » désigne l'Addendum sur le transfert international de données aux Clauses contractuelles types de la Commission de l'UE, publié par le Commissaire à l'information en vertu de la loi S119A sur la protection des données 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://ico.org.uk/for-organisations/guide-to-data-protection/guide-to-the-general-data-protection-regulation-gdpr/international-data-transfer-addendum-guidance>.

## 2. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES DU CLIENT

**2.1 Rôles des parties.** Les Parties conviennent de se conformer aux Lois et Règlements applicables sur la protection des données. Concernant le Traitement des données personnelles du Client par LastPass pour le compte du Client, les Parties conviennent que le Client est le Contrôleur, LastPass est le Sous-traitant de données, et LastPass engagera des Sous-traitants ultérieurs comme détaillé dans la Section 5 (Sous-traitants ultérieurs) ci-dessous.

**2.2 Responsabilités du Client.** Lors de l'utilisation des Services, le Client est tenu de traiter les Données personnelles du Client conformément aux Lois et règlements sur la protection des données, y compris le maintien de la base légale (par exemple, le consentement), et garantit qu'il dispose de tous les droits nécessaires pour utiliser et fournir les Données personnelles du Client à LastPass. Les instructions du Client concernant le Traitement des données personnelles du Client doivent être conformes aux Lois et réglementations sur la protection des données.

**2.3 Responsabilités de LastPass.** LastPass s'engage à :

**2.3.1** Traiter les Données personnelles du Client en toute confidentialité, conformément à la section 6 du présent ATD ;

**2.3.2** Ne conserver, utiliser, divulguer et traiter les Données personnelles du Client que conformément aux instructions documentées du Client, qui sont considérées comme fournies aux fins suivantes : (i) Traitement conformément au Contrat et au(x) Bon(s) de commande applicable(s) au profit du Client ; (ii) Traitement initié par les utilisateurs dans le cadre de leur utilisation des Services ; (iii) Traitement visant à se conformer à d'autres instructions raisonnables documentées fournies par le Client (par ex, par e-mail) lorsque ces instructions sont compatibles avec les conditions du Contrat ; et (iv) Traitement afin de se conformer à la loi applicable, auquel cas LastPass s'engage à notifier rapidement au Client son obligation légale, à moins que la loi ne l'interdise ;

**2.3.3** Informer immédiatement le Client si, de son point de vue, toute instruction est contraire au RGPD ou à toute autre Loi ou Réglementation sur la protection des données ;

**2.3.4** Ne pas « vendre » (au sens de la CCPA) les Données personnelles du Client ;

**2.3.5** Informer immédiatement le Client si, de son point de vue, il estime que des instructions du Client sont contraires ou enfreignent les exigences des Lois et règlements applicables en matière de protection des données ;

- 2.3.6 Conformément aux exigences des Lois et règlements applicables sur la protection des données, ne pas combiner les Données personnelles du Client qu'il reçoit de, ou au nom du Client, avec les Données personnelles qu'il reçoit d'un tiers ou par le biais de sa propre interaction avec la Personne concernée ; et
- 2.3.7 Notifier le Client si, de son point de vue raisonnable, LastPass n'est plus en mesure de respecter ses obligations en vertu des Lois et règlements applicables sur la protection des données.

2.4 **Détails du traitement.** Les catégories de Personnes concernées, les catégories de Données personnelles du Client transférées, les données sensibles transférées (le cas échéant), la fréquence du transfert, la nature et la finalité du transfert et du Traitement des Données personnelles du Client, y compris le(s) but(s) commercial(aux) du Traitement, la conservation des Données personnelles du Client, et l'objet du Traitement sont spécifiés dans l'Annexe 1 ((description du Traitement et du Transfert)) du présent ATD.

### 3. DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

Sauf interdiction légale, LastPass doit rapidement notifier le Client et ne pas répondre à la demande, sauf pour diriger la Personne concernée vers le Client en cas de réception d'une Demande de la personne concernée. Compte tenu de la nature du Traitement, LastPass doit aider le Client par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans la mesure du possible, pour l'accomplissement de l'obligation du Client de répondre aux demandes liées aux droits d'une Personne concernée en vertu des Lois et règlements applicables sur la protection des données.

### 4. PERSONNEL DE LASTPASS

LastPass doit s'assurer que son personnel chargé du Traitement des données personnelles du Client : (a) est informé de la nature confidentielle des Données personnelles du Client et est lié par un devoir de confidentialité ; (b) a reçu une formation adéquate sur les responsabilités qui lui incombent, notamment en ce qui concerne les mesures de sécurité et de protection de la vie privée ; et (c) n'a accès aux Données personnelles du Client que dans la mesure raisonnablement nécessaire à l'exécution des obligations, responsabilités ou devoirs spécifiés dans le présent ATD et dans le Contrat. Dans la mesure où le droit applicable le permet, les obligations de confidentialité spécifiées dans la présente section 4 restent en vigueur après la fin de l'engagement du personnel.

### 5. SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS

5.1 **Désignation de sous-traitants ultérieurs.** Le Client reconnaît et accepte que : (a) les Affiliés de LastPass peuvent être retenus comme Sous-traitants ultérieurs et (b) LastPass engage Affiliés et peut nommer des Sous-traitants ultérieurs tiers pour la prestation et l'exploitation des Services. Avant d'engager tout Sous-traitant ultérieur (qu'il s'agisse d'un tiers ou d'un Affilié de LastPass), LastPass doit effectuer les vérifications préalables adéquates sur tout Sous-traitant ultérieur et conclure un contrat écrit avec chaque Sous-traitant ultérieur, qui prévoit des garanties suffisantes de la part du Sous-traitant ultérieur pour mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées contenant le même niveau d'obligations en matière de protection des données en ce qui concerne la protection des Données personnelles du Client, de telle sorte que le traitement réponde aux exigences des Lois et règlements applicables en matière de protection des données.

5.2 **Sous-traitants ultérieurs actuels et avis de nouveaux Sous-traitants ultérieurs.** Le Client approuve les Affiliés de LastPass et les Sous-traitants ultérieurs trouvés sur le [Centre de confiance et de confidentialité](https://www.lastpass.com/trust-center/resources) de LastPass (également accessible sur <https://www.lastpass.com/trust-center/resources>). LastPass peut supprimer, remplacer ou nommer des Sous-traitants ultérieurs appropriés et fiables à sa propre discrétion, conformément à la présente Section 5.2 et à la Section 5.3. La plus récente liste de Sous-traitants de LastPass utilisés pour les Services et leur emplacement géographique (« **Déclaration de Sous-traitant ultérieur** ») se trouve au lien précédent dans la Section 5.2. LastPass doit informer le Client de tout nouveau Sous-traitant ultérieur en fournissant une communication mise à jour sur son Centre de confiance et de confidentialité à l'adresse <https://www.lastpass.com/trust-center/resources> ainsi que par e-mail au moins quinze (15) jours ouvrables avant d'autoriser lesdits Sous-traitants à procéder au Traitement des données personnelles du Client dans le cadre de la fourniture des Services applicables. Afin de recevoir des notifications par e-mail concernant les nouveaux Sous-traitants ou les modifications importantes concernant la Communication sur les Sous-traitants ou les Mesures techniques et organisationnelles, le Client peut s'inscrire [ici](https://www.lastpass.com/trust-center/resources) (également disponible à l'adresse <https://www.lastpass.com/trust-center/resources>).

5.3 **Droits d'objection.** Le Client peut de bonne foi raisonnablement s'opposer à l'utilisation par LastPass d'un nouveau Sous-traitant ultérieur en avertissant LastPass par écrit au plus vite (e-mail acceptable) dans les quinze (15) jours ouvrés après l'avis de LastPass selon le mécanisme exposé à la Section 5.2. Cet avis doit détailler les motifs raisonnables et de bonne foi du Client pour cette objection. Dans le cas où le Client s'oppose à un nouveau Sous-traitant ultérieur, LastPass s'engage à déployer des efforts commercialement raisonnables pour mettre à la disposition du Client une modification des Services ou recommander une modification commercialement raisonnable de la configuration ou de l'utilisation des Services par le Client afin d'éviter le Traitement des données personnelles du Client par le nouveau Sous-traitant ultérieur ayant fait l'objet d'une objection, sans que cela n'entraîne une charge déraisonnable pour le Client. Si les Parties ne sont pas en mesure de résoudre cette objection ou si LastPass ne souhaite pas par ailleurs la résoudre ou mettre à disposition de telles modifications dans un délai raisonnable, le Client peut résilier par avis écrit à LastPass le ou les Formulaires de commande applicables concernant les Services qui ne peuvent pas être

assurés par LastPass sans le recours au nouveau Sous-traitant ultérieur visé par l'objection. LastPass devra rembourser au Client les montants prépayés et inutilisés couvrant le reste de la période du ou des Formulaires de commande après la date d'effet de la résiliation, exclusivement pour les Services résiliés, sans imposer de pénalité pour cette résiliation.

- 5.4 Responsabilité.** LastPass sera responsable des actes et omissions de ses Sous-traitants ultérieurs dans toute la mesure où LastPass serait responsable s'il assurait directement la prestation des Services du Sous-traitant ultérieur correspondant dans le cadre des conditions du présent ATD.

## 6. SÉCURITÉ

- 6.1 Protection des Données personnelles du Client.** Pour prendre en compte l'état de l'art, les coûts de mise en œuvre et la nature, l'étendue, le contexte et les finalités du traitement, ainsi que le risque de probabilité et de gravité variable pour les droits et libertés des personnes physiques, LastPass devra mettre en œuvre et maintenir des mesures techniques et d'organisation appropriées pour assurer la protection de la sécurité (y compris protection contre un Incident de sécurité tel qu'il est défini ci-dessous), la confidentialité et l'intégrité des Données personnelles du Client, comme exposé dans les Mesures techniques et d'organisation applicables. LastPass surveille régulièrement la conformité à ces mesures et ne devra pas, par une action volontaire ou par négligence, réduire matériellement la sécurité globale des Services pendant la durée d'un abonnement.

- 6.2 Certifications et audits de tiers.** LastPass met en place un programme d'audit pour vérifier le respect des obligations énoncées dans le présent ATD et met à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations en vertu du présent ATD et requises par les Lois et règlements applicables sur la protection des données en mettant à disposition, sur demande raisonnable du Client et au maximum une fois par an : (a) toute documentation technique écrite que LastPass met à disposition ou fournit généralement à sa clientèle ; et (b) les informations relatives au respect par LastPass des obligations du présent ATD, sous forme de certifications et d'audits tiers applicables, y compris ceux spécifiés dans les Mesures techniques et organisationnelles applicables disponibles sur le [Centre de confiance et de confidentialité](#) de LastPass (également disponible sur <https://www.lastpass.com/trust-center/resources>). Quand les lois et règlements de Protection des données l'exigent, ce qui précède peut aussi inclure des informations pertinentes et de la documentation sur les Sous-traitants ultérieurs de LastPass, dans la mesure où ces informations sont disponibles et peuvent être distribuées par LastPass. Si des activités d'audit supplémentaires sont jugées raisonnablement nécessaires, par exemple s'il y a : (i) une exigence en vertu des Lois et règlements sur la protection des données ; (ii) un incident de sécurité ; (iii) un changement négatif important ou une réduction des pratiques de protection des données pertinentes pour les Services de LastPass ; ou (iv) une violation des conditions matérielles du présent ATD, le Client peut contacter LastPass pour demander l'audit par le Client directement, ou par un auditeur désigné par le Client, des procédures pertinentes pour la protection des données personnelles du Client dans le cadre du présent ATD. Avant le début d'un tel audit, le Client et LastPass doivent convenir mutuellement de la portée du calendrier, de la durée et des frais remboursables (le cas échéant) et uniquement dans la mesure permise par les lois et règlements sur la protection des données) de l'audit. Le Client devra : (a) fournir au plus vite à LastPass des informations sur les non-conformités découvertes au cours d'un audit ; et (b) faire de son mieux pour réduire au minimum les interférences avec les activités de LastPass pour la conduite d'un tel audit.

- 6.3 Évaluation des conséquences de la protection des données.** Si, en vertu des Lois et règlements sur la protection des données, le Client est tenu de procéder à une évaluation de l'impact sur la protection des données, à une consultation préalable d'une Autorité de surveillance ayant la compétence appropriée, à une évaluation de l'impact sur la vie privée, ou à une construction équivalente dans le cadre de leur utilisation des Services fournis par LastPass en vertu du présent ATD, LastPass s'engage à fournir une coopération et une assistance raisonnables au Client pour l'aider à remplir ces obligations, dans la mesure où ces informations sont disponibles pour LastPass.

## 7. NOTIFICATIONS CONCERNANT LES DONNÉES PERSONNELLES DU CLIENT

LastPass maintient des politiques et des procédures de gestion des incidents de sécurité, comme indiqué plus en détail dans les Mesures techniques et organisationnelles, et doit notifier le Client, sans retard injustifié, mais sans dépasser 72 heures, après avoir pris connaissance d'un Incident de sécurité. La notification envoyée dans le cadre de cette Section 7 ne saurait être interprétée ni comprise comme une reconnaissance de faute ni de responsabilité de la part de LastPass. LastPass devra faire des efforts raisonnables pour identifier la cause d'un tel Incident de sécurité et prendre les mesures que LastPass considérera nécessaires et raisonnables pour corriger la cause d'un tel Incident de sécurité dans la mesure où les mesures de réparation sont sous le contrôle raisonnable de LastPass. De plus, sur demande, LastPass devra fournir au Client des informations pertinentes sur l'Incident de sécurité, raisonnablement nécessaires pour aider le Client à assurer sa propre conformité à ses obligations dans le cadre des lois et règlements de Protection des données, par exemple pour avertir toute Autorité de contrôle ou Personne concernée en cas d'Incident de sécurité.

## 8. SUPPRESSION ET RESTITUTION DES DONNÉES PERSONNELLES DU CLIENT

Après la résiliation ou l'expiration du Contrat du Client ou plus tôt sur demande écrite du Client, LastPass est tenu de supprimer et de rendre irrécupérables les Données personnelles du Client, sauf si le droit de l'Union européenne, le droit des États membres de l'Union européenne ou les Lois et réglementations applicables sur la protection des données exigent ou autorisent un stockage ultérieur de ces

Données personnelles du Client. Dans le cas où LastPass est tenu par la loi applicable de conserver tout ou partie des Données personnelles du Client, LastPass doit rapidement en informer le Client et continuer à appliquer les mêmes protections aux Données personnelles du Client que celles décrites dans le présent ATD. Les périodes de conservation des données doivent être conformes aux procédures et aux délais spécifiés dans les Mesures techniques et organisationnelles. Sur demande raisonnable du Client, LastPass doit confirmer par écrit la suppression des Données personnelles du Client. En outre, sur demande écrite du Client, LastPass doit indiquer au Client comment procéder à une exportation de données en libre-service des Données personnelles du Client.

## 9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de chaque Partie, y compris celle de tous ses Affiliés, issue du présent ATD ou associée à celui-ci, et pour tous les ATD entre les Affiliés autorisés et LastPass, quel que soit le moyen juridique employé, responsabilité contractuelle, délictuelle ou autre, est soumise à la section « Limitation de responsabilité » du Contrat, et toute référence à la responsabilité d'une Partie désigne la responsabilité totale de cette partie et de tous ses Affiliés globalement pour le Contrat et pour tous les ATD.

## 10. TRANSFERT DE DONNÉES

10.1 Si, au cours de l'exécution des Services, les Données personnelles du Client qui sont soumises au RGPD ou à toute autre Loi ou règlement sur la protection des données sont transférées vers une juridiction pour le traitement qui est réputée être un pays tiers sans niveau adéquat de protection des données au sens des Lois et règlements sur la protection des données, le(s) mécanisme(s) de transfert prévu(s) ci-dessous s'applique(nt) à de tels transferts :

10.1.1 Les Clauses contractuelles types s'appliquent en plus du présent ATD. Les Clauses contractuelles types sont structurées comme suit : (i) les conditions du Module deux (du Responsable du traitement au Sous-traitant) s'appliquent et les Modules un, trois et quatre sont supprimés dans leur intégralité ; (ii) la Clause 7 est supprimée dans son intégralité et les Parties peuvent ajouter des entités supplémentaires au présent ATD en signant un ATD supplémentaire, tel qu'il est disponible à l'adresse <https://www.lastpass.com/legal-center> ; (iii) dans la Clause 9, l'Option 2 s'applique (comme détaillé dans la Section 5 du présent ATD) ; (iv) dans la Clause 11, l'organisme indépendant facultatif de résolution des litiges que LastPass met gratuitement à la disposition des Personnes concernées est fourni par TrustArc, une société tierce de protection de la vie privée, à l'adresse <https://feedback-form.truste.com/watchdog/request> ; (v) dans la Clause 17, l'Option 1 s'applique et les Clauses contractuelles types sont régies par la République d'Irlande ; (vi) dans la Clause 18(b), les litiges sont résolus devant les tribunaux de la République d'Irlande ; et (vii) les Annexes des Clauses contractuelles types sont alimentées par les informations contenues dans les Annexes 2 du présent ATD.

10.1.2 Pour les Clients et les Personnes concernées qui résident au Royaume-Uni, LastPass doit, le cas échéant : (a) fournir ses Services conformément à ses obligations en vertu de l'Addendum britannique, qui est incorporé dans le présent ATD par référence ; et (b) dans la mesure où la loi applicable l'exige, transférer et traiter les Données personnelles des Clients sur la base des Clauses contractuelles types, telles que modifiées conformément à l'Addendum britannique. L'Addendum britannique est structuré comme suit : (i) le Tableau 1 reprend les informations de l'Annexe 2 du RGPD ; (ii) le Tableau 2 reprend les informations de la section 10.1.1 du RGPD, à l'exception du fait que l'IDTA est régi par l'Angleterre et le Pays de Galles ; (iii) le Tableau 3 reprend les Annexes 1 et 2 du RGPD ; et (iv) dans le Tableau 4, l'importateur ou l'exportateur peut résilier le présent Addendum.

10.1.3 Pour les Clients et les Personnes concernées qui résident en Suisse, LastPass s'engage, conformément à la loi applicable, à protéger, transférer et traiter les Données personnelles des Clients sur la base des Clauses contractuelles types, qui sont incorporées dans le présent ATD par référence. Quand cette section s'applique, les Clauses Contractuelles Types devront être modifiées comme suit : (i) les références au « Règlement (UE) 2016/679 » devront être interprétées comme références au règlement suisse FADP ; (ii) les références à « UE », « Union » et « État membre » devront être amendées pour inclure la Suisse ; (iii) les références à une « Autorité de contrôle compétente » et aux « Tribunaux compétents » devront être interprétées comme références au « préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (FPFDT) » et aux « Tribunaux suisses compétents » ; (iv) le terme « État membre » tel qu'il est utilisé dans les Clauses Contractuelles Types ne devra pas être interprété comme empêchant les Personnes concernées en Suisse d'exercer leurs droits applicables (c'est-à-dire dans leur lieu de résidence habituel) ; (v) les Clauses Contractuelles Types devront être régies par les lois suisses et les conflits devront être résolus devant les tribunaux suisses ayant compétence.

10.1.4 Les Clauses contractuelles types ne s'appliquent pas au transfert de données si LastPass adopte une norme de conformité alternative reconnue pour les transferts légaux de données, telle que le Cadre de protection des données de l'UE et des États-Unis.

10.2 LastPass doit informer rapidement le Client de tout transfert de Données personnelles du Client vers un pays tiers ne disposant pas d'un niveau de protection adéquat tel que requis par les Lois et règlements sur la protection des données avant d'initier le Traitement.

**10.3** Dans la mesure où les Parties s'appuient sur un mécanisme statutaire spécifique pour normaliser les transferts internationaux de données et que ce mécanisme est par la suite modifié, révoqué ou jugé invalide par un tribunal ayant autorité en la matière, les Parties conviennent de coopérer de bonne foi pour rechercher un mécanisme alternatif (s'il est disponible et requis) afin de permettre la poursuite du transfert des Données personnelles du Client.

## 11. RECONNAISSANCE DE CONFIDENTIALITÉ APEC POUR LES SOUS-TRAITANTS DE DONNÉES

LastPass a obtenu la certification de Reconnaissance de la protection de la vie privée pour les sous-traitants (« PRP ») de la Coopération économique Asie-Pacifique (« APEC ») et s'engage à traiter les Données personnelles du Client, le cas échéant, conformément aux obligations et responsabilités d'un sous-traitant en vertu du Cadre de protection de la vie privée de l'APEC.

## 12. PRISE D'EFFET ET CONFLITS

Le présent ATD devient juridiquement contraignant entre le Client et LastPass à la signature du Contrat. À compter de sa date d'effet, cet ATD devra être incorporé et s'intégrer au Contrat ou au Formulaire de commande applicable. Pour toutes les questions non traitées par le présent ATD, les termes du Contrat s'appliquent. Pour ce qui concerne les droits et obligations des Parties chacune vis-à-vis de l'autre, en cas de conflit entre les termes du Contrat et le présent ATD, ceux du présent ATD prévaudront. En cas de conflit entre les termes de l'ATD et les Clauses contractuelles types, les Clauses contractuelles types prévaudront.

### Liste des Annexes :

Annexe 1 : description du Traitement et du Transfert

Annexe 2 : dispositions associées aux Clauses contractuelles types

Les mandataires dûment autorisés des Parties ont dûment signé ce Contrat :

**Client :**

**Au nom de LastPass :**

*[En son nom propre et pour le compte de chaque entité contractante de LastPass]*

Par : \_\_\_\_\_

Par : \_\_\_\_\_

Nom :

Nom

Titre :

Titre

Date d'effet :

**SAMPLE**

## ANNEXE 1 : DESCRIPTION DU TRAITEMENT ET DU TRANSFERT

### Catégories de Personnes concernées

Le Client peut soumettre aux Services des Données personnelles du Client, dont l'étendue est déterminée et contrôlée par le Client à sa seule discrétion, et qui peuvent inclure, sans s'y limiter, des Données personnelles du Client relatives aux catégories de personnes concernées suivantes :

- Prospects, clients, partenaires commerciaux et vendeurs du Client (qui sont des personnes physiques)
- Employés ou personnes de contact des prospects, clients, partenaires commerciaux et vendeurs du Client
- Salariés, agents, conseillers, sous-traitants indépendants du Client (personnes physiques)
- Utilisateurs du Client (personnes physiques) autorisés par celui-ci à utiliser les Services

### Catégories de Données personnelles transférées

Le Client peut soumettre aux Services des Données personnelles du Client, dont l'étendue est déterminée et contrôlée par le Client à sa seule discrétion, et qui peuvent inclure, sans s'y limiter, les catégories de Données personnelles du Client suivantes :

- Nom et prénom
- Titre
- Employeur
- Coordonnées de contact (société, adresse e-mail, téléphone, adresse physique d'entreprise)
- Données d'identification de l'appareil et données d'utilisation (par exemple, adresses MAC, journaux web, etc.)
- Données de localisation
- Informations d'identification et contenu du client (cryptées à l'aide de notre modèle de sécurité « zéro connaissance »)

### Données sensibles transférées (le cas échéant)

Les Parties ne prévoient pas de transférer de données sensibles. Mais il est possible pour le Client de choisir de soumettre aux Services des données sensibles, dont l'étendue est définie et contrôlée par le Client à sa seule discrétion, et pour lesquelles les protections pertinentes sont spécifiées dans les Mesures techniques et organisationnelles du présent document.

### Fréquence du transfert

La fréquence, le type, la nature et la finalité du transfert de données dépendront du cas particulier d'utilisation du Client (par exemple la fréquence de transfert peut être continue et/ou limitée à une session ou un événement particulier).

### Nature et finalité du Transfert et du Traitement de Données personnelles

LastPass traitera et transférera les Données personnelles du Client, en sa qualité de Responsable de traitement des données, et engagera des Sous-traitants ultérieurs, si nécessaire pour exécuter et exploiter les Services conformément au Contrat, comme spécifié plus en détail dans la divulgation applicable des Sous-traitants (Section 5 du présent ATD) et la documentation relative aux Mesures techniques et organisationnelles, et dans la mesure où le Client en donne l'instruction supplémentaire par le biais de son utilisation des Services.

### Conservation des Données personnelles

LastPass traitera et conservera les Données personnelles du Client, en sa qualité de Responsable de traitement des données, pour la durée du Contrat (tel que spécifié plus en détail dans les Mesures techniques et organisationnelles), sauf accord contraire par écrit.

### Objet du traitement

LastPass fournit, directement et par ses Sous-traitants de traitement, des solutions d'identité et de gestion d'accès. L'objectif et l'objet du Traitement des Données personnelles du Client par LastPass, en tant que Responsable de traitement des données, est de servir le Client et de fournir, soutenir et exploiter la fourniture des Services.

## ANNEXE 2 : DISPOSITIONS ASSOCIÉES AUX CLAUSES CONTRACTUELLES TYPES

### Parties identifiées et Autorité de contrôle compétente

#### Exportateur de données

Nom : Client et ses Affiliés autorisés établis dans l'Espace Économique Européen et/ou la Suisse.

Adresse : L'adresse mentionnée sur la documentation de la commande ou le Formulaire de commande, selon le cas.

Nom de la personne contact, Poste et coordonnées : contact principal du Client, poste et coordonnées mentionnées sur la documentation de la commande correspondante ou le Formulaire de commande, selon le cas.

Activités correspondant aux données transférées dans le cadre des Clauses Contractuelles Types : le Client (exportateur des données) fournit à LastPass (importateur de données) des Services dans les domaines de l'identité et de la gestion d'accès.

Rôle : Contrôleur de données

Autorité de contrôle compétente : L'autorité de contrôle de l'état membre dans lequel est établi le Client, ou, si le Client n'est pas établi dans l'Espace Économique Européen, l'état membre de l'EEE dans lequel est établi le représentant du Client ou dans lequel se trouve l'essentiel des clients ou des utilisateurs finaux du Client.

#### Importateur de données

Nom : Le nom de l'organisation LastPass spécifique importatrice devra être indiqué comme suit :

Pays	Entité LastPass (le cas échéant)
États-Unis	LastPass US LP
Irlande (en dehors de l'EEE et de l'UE)	LastPass Ireland Limited

Adresse : voir <https://www.lastpass.com/legal-center/contract-clauses>

Nom, fonction et coordonnées de la personne de contact : équipe de protection de la vie privée de LastPass, e-mail : [privacy@lastpass.com](mailto:privacy@lastpass.com)

Activités correspondant aux Données Transférées dans le cadre des Clauses Contractuelles Types : LastPass fournit une solution de gestion de mots de passe qui permet aux utilisateurs de générer, de stocker et de partager des identifiants pour des applications en ligne et des sites web. Les activités pertinentes et/ou l'objectif et l'objet du Traitement des données personnelles du Client par LastPass, en tant que Responsable de traitement des données, consistent à servir le Client et à fournir, soutenir et exploiter la fourniture des Services.

Rôle : Responsable de traitement des données